

## Compte rendu du CTSD du mercredi 25 juin 2017



Scindé en deux à la demande des représentants FSU des personnels, ce CTSD de préparation de rentrée (qui a traité la veille des questions relatives au premier degré, cf. déclaration, questions diverses et compte rendu :

<http://08.snuipp.fr/spip.php?article1986>) a pour objet la « **présentation des structures pédagogiques et des dotations dans les collèges et lycées** », pour information seulement, suite, rappelons-le, à la décision de Monsieur le Recteur en mars 2015 d'une « nouvelle organisation académique des services »... C'est ainsi que la préparation de rentrée second degré (= collèges et lycées de l'académie) est examinée et validée en CTA (nous concernant, le lundi 16 janvier dernier) et c'est le SPFE (= Service du Pilotage de la carte des Formations et des Emplois, installé au Rectorat) qui ensuite « fait sa popote », règle à calcul en main, attribuant aux uns et autres leur dotation (effectifs prévisionnels > structure > DHG), sans avoir le moindre souci des publics scolaires divers, des situations particulières de certains établissements... Et ce SPFE est venu dernièrement dans les Ardennes à la rencontre des chefs d'établissements pour leur donner leur DHG, a assisté au CTSD premier degré du mardi 24 janvier (alors qu'il n'a aucune prérogative quant à cette gestion) mais n'était pas présent ce mercredi 25 janvier lors du CTSD second degré alors que nous aurions eu beaucoup de questions à lui poser... !

En préambule, M. le Directeur académique présente Madame Elodie LAMART, nouvelle secrétaire générale de la DSDEN, et évoque le nouveau « projet académique » en cours d'élaboration par plusieurs « groupes de travail », des « chefs de projet » étant entourés d'IEN, d'IPR et de chefs d'établissements (aucun enseignant...), projet académique qui sera soumis prochainement à la consultation de tous les personnels...

Après les lectures des déclarations préalables de FO, la FSU (cf.PJ) et de l'UNSA qui « tient à souligner les points positifs dans la préparation de la carte scolaire 2017 »... (-15 ETP dans les collèges ardennais ne constitue qu'un « bémol » !!!), nous revenons sur la « dispute » autour des questions diverses dont « le nombre est jugé excessif » par cette organisation syndicale qui, au titre de son article 7, en appelle au « respect du règlement intérieur » du CTSD...!, article 7 qui n'évoque pas les questions diverses, celles-ci faisant partie de l'ordre du jour de la séance. M. le Directeur académique informe l'assemblée qu'il a reçu un message de la part de cette organisation syndicale qui lui indiquait son opposition aux questions diverses déposées par la FSU... Nous rappelons que nos questions, certes nombreuses mais toujours envoyées dans le délai imparti, sont tout à fait légitimes, en lien direct avec les préoccupations des collègues dans les établissements, et méritent d'être traitées dans un cadre réglementaire tel que celui du CTSD. Nous rappelons aussi à M. le Directeur académique la composition de cette instance et la représentativité syndicale issue des élections professionnelles, 4 sièges pour la FSU, 3 pour l'UNSA, 1 pour le SGEN, 1 pour FO et 1 pour la CGT, ces deux dernières organisations syndicales ne s'opposant pas, elles, à nos questionnements...

### I. Effectifs et structures pour la rentrée 2017

- Pour l'académie de Reims :

Comme à l'accoutumée, quelques éléments de contexte nous sont donnés pour nous prouver que nous faisons partie des « académies les mieux dotées »...

- -0,14% pour les effectifs, +1,59% pour les moyens mais quand nous demandons à connaître plus précisément les critères d'attribution de ces moyens, nous n'obtenons de réponse que celle inscrite dans les documents du CTA : « +27 ETP dont 17 alloués au titre de la démographie, du critère social et du plan des 500 formations et 10 au titre des établissements les plus fragiles ».
- Pour le département des Ardennes :
  - **-62 élèves en collèges, -16 divisions, -15 ETP !!!** Là encore, quand nous demandons comment la répartition de la dotation s'est opérée, comment se définit ce « critère social », comment les questions de « grande pauvreté » et de ruralité ont été prises en compte dans la déclinaison départementale des moyens, nous n'obtenons que très peu de réponses, « CTSD un peu délicat » concède M. le Directeur académique puisque « c'est le Rectorat qui a la main sur les moyens collèges et lycées »... et que « le SPFE est en effet absent »..., SPFE qui avait prévu initialement la fermeture de 31 divisions dans les collèges ardennais..., nombre ramené à 14 pour le moment..., à 13 même puisque le collège de Bogny a négocié lui-même avec le SPFE et apparemment obtenu la « non fermeture » d'une classe de 6è... Drôle de gestion où chaque établissement va désormais aller défendre son bout de gras à Reims, ce que nous allons donc suggérer à nos collègues du **collège Turenne** qui, malgré sa situation socio-économique, les promesses du précédent DASEN au moment de la redéfinition de la carte de l'éducation prioritaire et même les garanties récentes de M. le Directeur académique lors du fameux « dialogue de pilotage pédagogique », pour 18 élèves de moins attendus, se voit fermer 2 divisions et reprendre 57,75h !

**Concernant les lycées**, les informations dont nous disposons sont encore très fluctuantes, plutôt à la baisse en termes d'effectifs (-137) et de DHG (-209,5h) pour le moment quoi qu'il en soit... Nous faisons cependant remarquer certaines variations d'effectifs importantes, -98 à Bazin, +56 à Bazeilles, ... Selon M. le Directeur académique, si la carte des formations peut en être la cause, les explications sont plutôt du côté du décontingement des enseignements d'exploration et de la fin du recrutement par le biais des euro tests..., ce qui ne permettra plus de choisir son lycée par le biais des options...

Pour l'heure, les suppressions de postes n'ont pas encore été « ciblées » sur tel ou tel département, on sait seulement que pour tenter d'« absorber la hausse démographique » globale dans les lycées de l'académie, Mme la Rectrice a fait le choix de reprendre 19 postes dans les collèges (dont 15 dans ceux de notre département !) pour en « réinjecter » 46 dans les lycées. Les lycées ardennais en bénéficieront-ils, seront-ils épargnés ou subiront-ils quelques reprises..., réponse en mars !

Concernant les **10 ETP attribués à l'académie « au titre des établissements les plus fragiles »** et en réponse à notre demande de critères, de noms de lycées qui pourraient être concernés, M. le Directeur académique précise que Mme la Rectrice n'a pas encore désigné ces établissements, que les critères sont le taux de CSP défavorisées et celui du nombre d'élèves venant de l'éducation prioritaire et que le **lycée Monge** est celui qui accueille le plus d'élèves venant de l'éducation prioritaire...

Dans la même veine des décisions qui ne sont soi-disant pas encore prises, **6 postes de CPE** ont également été attribués à l'académie de Reims, qui permettront de « régulariser des situations », les Ardennes ne devraient pas être concernées...

En revanche, **2 postes de personnels de direction** seront supprimés, dont l'un au moins devrait l'être dans le département...

Une « petite évolution de la carte des **bilangues** » pourrait également se faire, 2 ouvertures sont envisagées dans les Ardennes. M. le Directeur académique profite de cette évocation des langues

pour nous informer du retour de l'enseignement du néerlandais au lycée de Bazeilles ainsi que de l'éventuelle proposition de l'italien en lycées professionnels sur Sedan au nom de la continuité des enseignements.

**Concernant les SEGPA**, 15 élèves de moins sont attendus à la rentrée prochaine. Pour autant, M. le Directeur académique dit « continuer à s'interroger sur la manière dont les élèves sont orientés en SEGPA », estimant ce nombre trop important, les « enfants ardennais n'étant pas prédestinés à être scolarisés en SEGPA »... Dans la carte des 10 structures du département, il annonce mener un « travail sur une **éventuelle fermeture au niveau 6è à Fumay** »... Nous dénonçons bien sûr cet a priori, les décisions relevant de commissions dont les critères et les jugements doivent être objectifs... M. le directeur académique nous laisse entendre qu'il pourrait ne pas suivre ces préconisations des commissions lors de ses décisions d'affectation des élèves... Nous pointons également le risque de fragilisation de la SEGPA de Fumay et ne partageons pas l'analyse du trop grand nombre de structures dans le département, rappelant la ruralité de celui-ci, le manque de mobilité des élèves et donc la nécessité d'un maillage territorial pour ces enfants et leurs familles déjà en grandes difficultés.

**Concernant les ULIS de collège**, 126 élèves sont actuellement scolarisés dans 12 structures de type 1, 11 dans celle de type 4 de Villers-Semeuse, ces 13 unités devant être reconduites pour l'année scolaire 2017-2018, avec 130 élèves environ.

Pour ces dispositifs, si nous partageons la philosophie de l'inclusion, nous dénonçons en revanche le bricolage des classes de 6è inclusives et réitérons notre demande de bilan.

A noter qu'une classe ULIS sera implantée à la rentrée prochaine au LP Verlaine de Rethel.

## II. Effectifs prévisionnels et incidences sur les structures, les DHG et les taux d'encadrement :

Comme évoqué ci-dessus, le choix a été fait dans l'académie de Reims de ponctionner des moyens en collèges pour les transférer en lycées, les collèges ardennais, pour une baisse relative du nombre d'élèves cette année se trouvant directement touchés. Pour rappel, en 2016, -400 élèves > -10 divisions > -19 postes, à la rentrée 2017, -62 élèves > -13 divisions > -15 postes !!!

- Sur les 13 divisions supprimées, 10 le seront dans les collèges hors éducation prioritaire, le taux d'encadrement (E/d = nombre d'élèves par division) augmentant sensiblement, passant de 23,8 à **24,5**. Dans les 2 collèges multi sites où globalement -37 élèves sont attendus, la seule classe fermée n'a que très peu d'incidence sur ce E/d (22,1 en 2016, 21,6 en 2017), dans les collèges REP en revanche, alors que 8 élèves seulement « manqueraient à l'appel », 2 divisions seraient supprimées, entraînant une hausse du E/d de 0,7 (de 21 à 21,7).

Globalement pour le département, le taux d'encadrement atteint 23,5 élèves par classe en moyenne, ce qui amène à des classes chargées dans certains collèges, dégradant d'autant les conditions de travail. Nous nous interrogeons notamment sur le niveau 3è où les prévisions d'effectifs font « disparaître » 121 élèves entre la 4è actuelle et la 3è à venir et suppriment dans la foulée 13 divisions..., ce qui amène à un E/d à ce niveau qui dépassera les 24 élèves par classe...

Enfin, la perte d'effectifs et la fermeture de divisions étant plus importantes dans les collèges hors éducation prioritaire et multi sites que dans ceux de l'éducation prioritaire, cela contribue à faire évoluer aussi le pourcentage de **collégiens ardennais scolarisés en éducation prioritaire**, qui dépasse désormais les **25%**, taux qui se situe bien au-dessus de l'indicateur national...

Si les moyens continuent à être donnés à ces établissements (+15h, +54h pour Revin et Le Lac ex-Eclair, +5h pour Sorbon Rethel, sorti de la carte de l'EP et la pondération 1,1 pour les 3 collèges REP+), nous dénonçons cependant l'attribution des DHG des autres collèges de façon mathématique « à la structure », sans tenir compte des difficultés des élèves qui existent aussi hors de l'éducation prioritaire.

Dans le détail, les 14 collèges impactés par cette préparation de rentrée 2017 sont les suivants :

- **Hors éducation prioritaire** :

- **Attigny** : -12 élèves > -2 divisions > -59,5h de DHG
- **Carignan** : -12 élèves > -1 division > -23h
- **Givet** : -4 élèves > -1 division > -20,25h
- **Monthermé** : -17 élèves > -1 division > -30h
- **Nouvion/Meuse** : pas de baisse d'effectifs... > -1 division > -21,25h
- **Rocroy** : -8 élèves > -1 division > -37h
- **Turenne** : -18 élèves > -2 divisions > -57,75h
- **Signy-le-Petit/Liart** : -26 élèves > -1 division > -22h
- **Villers-Semeuse** : -30 élèves > -1 division > -34,5h
- **Vireux-Wallerand** : -5 élèves > -1 division > -27h
- **Vouziers** : -27 élèves > -2 divisions > -52,75h

- **En éducation prioritaire** :

- **Bogny/Meuse** : -27 élèves > -1 division > - ?h
- **Salengro** : -9 élèves > -1 division > -31h
- **Vrigne-aux-Bois** : -9 élèves > -1 division > -22,5h

Dans le même temps, 4 divisions seront ouvertes, une à Douzy, une à Juniville, une à Rethel et une autre au Lac.

Sans présager de ce que seront les discussions et les décisions des établissements concernant cette préparation de rentrée 2017, nous pouvons malheureusement d'ores et déjà craindre une ou deux suppressions de postes dans les collèges nommés ci-dessus, en lien direct avec la baisse de la DHG. A cet égard, nous devons être fermes sur les procédures réglementaires (nous avons indiqué à M. le Directeur académique que certains chefs d'établissements s'asseyaient allègrement dessus, pratiques qui s'étaient même multipliées ces dernières années...), cette préparation de rentrée devant impérativement faire l'objet d'une commission permanente et d'un CA avant les vacances de février, au pire début mars, afin que tous les éléments soient connus avant le mouvement des personnels. Dans l'immédiat, les TRMD (Tableaux de répartition des moyens par disciplines) doivent être

remontés à la DSDEN pour le 1<sup>er</sup> février, les chefs d'établissements devraient organiser un conseil pédagogique ou une réunion plénière afin que tous les enseignants aient les informations. Nous avons demandé –comme cela a été fait dans la Marne à l'occasion du CTSD- à avoir communication des DHG détaillées, indiquant le nombre d'heures postes, le nombre d'HSA et le nombre d'IMP. Ces éléments doivent pouvoir vous être communiqués.

### **III. Règles de répartition de la DHG :**

Comme évoqué ci-dessus, la règle à calcul qui a opéré est la suivante :

Pour les enseignements obligatoires :

- 26h par niveau et par division + 3h de dotation supplémentaire = 29h
- 2,5 pour les bilangues

Pour les heures statutaires :

- En EPS, 1 ou 2 IMP (selon le nombre d'enseignants et le nombre d'heures d'enseignement) pour la coordination EPS > question sur la sécabilité de ces IMP pour les collègues qui ne sont que 2 et question de la prise en compte des collègues qui sont dans une cité scolaire / 3 HP par ETP pour l'UNSS
- Heures de laboratoire : 1 IMP en Techno et 1 IMP en SVT et Physique-Chimie si 8h d'enseignement
- Chorale : 2h dont 1 IMP

### **IV. Questions diverses :**

Un certain nombre d'entre elles ayant déjà finalement été traitées au cours de la « présentation des structures pédagogiques et des dotations dans les collèges et lycées », M. le Directeur académique nous répond cependant sur les points suivants :

- REP/REP+ : décision d'une coordination unique ? > Étonné de la pratique dans notre département qui confiait la coordination conjointe à un enseignant du premier degré et un enseignant du second degré, M. le Directeur académique a en effet décidé de confier cette coordination des réseaux REP/REP+ à un seul enseignant, considérant qu'elle serait ainsi plus facile.

PSC1 : les années précédentes, une enveloppe spécifique était accordée au département des Ardennes, enveloppe qui aurait également été demandée officiellement cette année... mais pas de réponse. M. le Directeur académique affirme que « ce qui a été fait par les collègues sera payé »... La donne ayant changé avec les nouveaux textes relatifs à la formation obligatoire de tous les élèves de 3<sup>e</sup>, de ceux qui ont un mandat (délégués,...), le financement devrait être assuré.

Point sur l'état des risques relatifs à la présence d'amiante dans les établissements du département : une réunion organisée par le Conseil départemental a eu lieu mardi 17 janvier mais M. le Directeur académique n'a pas de retour.

Plan « collèges 2018 » : « ça avance sans avancer... », la DSDEN a fourni toutes les informations demandées (prévisions d'effectifs,...), le Président du Conseil départemental a, de son côté, réuni des « groupes techniques » : la concertation plus large avec tous les partenaires devrait débuter en février-mars, la réflexion pourrait même se trouver accélérée avec la question de l'amiante...

(NB : nous reposerons ces 2 questions au CDEN de jeudi prochain)

Karine Fuselier, pour les représentants FSU des personnels

